Mairie de
Vic-en-Bigorre

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260615-DEL202606-58-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire

PRESENTS: M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme BILLY-FALCOU Lise, M. FRULIN Philippe, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CLAVERIE Pierre, M. CONSTANTIN Damien, M. MAZZUCATO Damien, Mme SKRZYNSKI Arlette, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique.

ABSENT : Mme LECENDRE Chrystelle.

PROCURATIONS : M. DARPARENS Jérôme a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUER Elodie

N° 202606-58 – OBJET : EMPLOIS SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 9 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable l'unanimité de la commission Finances et Ressources Humaine en date du 12 juin 2026 ;
Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le Pôle Aménagement, Cadre de Vie et Développement urbain sur la période de juillet à août 2026 notamment sur les missions de propreté et d'organisation des manifestations pour une période de deux mois ;
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 précitée ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : **Autoriser** M. le Maire à recruter deux agents contractuels, sur emplois non permanents, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 précitée. A ce titre, il sera créé deux emplois à temps complet sur le grade d'adjoint technique (cadre d'emplois des adjoints techniques) relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent, pour une durée de 1 mois.

Article 2 : **Charger** M. le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 3 : **Autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce recrutement d'agents contractuels.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 18/06/2026
Publiée ou notifiée le 18/06/2026
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

MAIRIE DE VIC-BIGORRE Hautes-Pyrénées

Publié le : 18/06/2026 10:33 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/67167